

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**REUNION DU 11 février 2019**

**Présents** : MM. Dominique BATONNET, Marcelle BUFFARD, François RIGNOT, Donat LAVOREL, Richard VALVIN, Dominique GIRARDAIN, Marie-Hélène MOLLIER, Fabien RITTAUD, Nicolas AVIGNON, Estelle BOUVERAT, Dominique MUGNIER-DEPRES.

**Absent(es) excusé(es)** : Jacques JAMES, Hervé BOUVET.

---

**URBANISME** : Le conseil municipal prend connaissance des avis de la commission d'urbanisme réunie le 7 février 2019 :

- DECLARATION PREALABLE de Line FAVRE pour la construction d'une piscine de 10m x 4m, parcelle n° 3439, 97 route des Frégnards – AVIS : SANS OPPOSITION.

- DECLARATION PREALABLE de Martin FLORET pour le changement des menuiseries (fenêtres et porte d'entrée), 90 chemin des Cuvattes – AVIS : SANS OPPOSITION.

- DECLARATION PREALABLE de David BERTHOIN pour la construction d'une clôture, parcelle n° 3625, 580 route des Caves, lotissement les Aubépinés – AVIS : demande de pièces complémentaires pour hauteur de la clôture et descriptif du grillage.

- DECLARATION PREALABLE de Eric LAVOREL pour la construction d'une piscine de 5m x 5m, parcelle n° 3395, 345 route de Ferrières – AVIS : SANS OPPOSITION.

- DECLARATION PREALABLE de Yann JOUNIER pour la pose d'une clôture, parcelles n° 3435/3419, 782 route des Voisins, lotissement des Voisins – AVIS : SANS OPPOSITION.

- DECLARATION PREALABLE de Myriam CHIARIGLIONE pour division en vue de construire, parcelles n° 3130/3132/3127 – AVIS : REFUS (non respect de la distance par rapport à la RD 172 et un seul accès par tènement).

- PERMIS DE CONSTRUIRE de Pierrick GUINCHARD pour une maison individuelle, parcelles n° 3565/3569/3578, lot n°6 du lotissement Le Marais – AVIS : FAVORABLE.

### **DELIBERATIONS** :

**PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DU PLU** : Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le Plan Local d'Urbanisme et précise que la délibération sera affichée en Mairie durant un mois et fera l'objet d'une mention dans un journal local diffusé dans le département de la Haute-Savoie (Le Dauphiné Libéré). Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public en Mairie (aux jours et heures habituels d'ouverture) et à la Préfecture de la Haute-Savoie.

**APPROBATION DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES** : Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le zonage de l'assainissement des eaux usées et dit que le zonage de l'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public en mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

**INSTAURATION DU DROIT DE PREMPTION URBAIN** : Le conseil municipal instaure sur le territoire un droit de préemption urbain sur les zones urbaines, à savoir la zone "UE" et les secteurs "UHc", "UHh", "UHh1" et sur l'ensemble des zones d'urbanisation future "AUHc", délimitées par le règlement graphique du PLU approuvé et précise que cette décision fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et fera l'objet d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département de la Haute-Savoie (Le Dauphiné Libéré et Le Messager).

**RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE** : Le conseil municipal sollicite le CDG pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif et autorise le maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive.

**INFORMATIONS DIVERSES** :

**TRAVAUX ROUTE DES VOISINS** : Une réunion préparatoire à la consultation est prévue le mercredi 20 février 2019 à 10h00 en mairie.

**CANTINE** : Une consultation va être lancée pour renouveler le marché «fabrication et livraison de repas en liaison froide ».

Suite à une construction illégale, un courrier a été adressé au propriétaire pour se mettre en conformité.

**LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 25 MARS 2019 à 20 H 00**

LE MAIRE

